

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	19 (1874)
<b>Heft:</b>	(8): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse
<b>Rubrik:</b>	Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Nous remarquerons en terminant que pendant les derniers jours des manœuvres on prit les mesures suivantes : les commandants supérieurs jusques et y compris les commandants de régiments avaient seuls le droit de donner des commandements à la voix ou au moyen de signaux. Les commandants d'escadrons et les chefs de section devaient se contenter de signes ou d'indications faites avec le sabre ; ce n'était qu'exceptionnellement et lorsqu'il y avait à craindre du désordre qu'ils pouvaient donner quelques commandements à haute voix.

---

#### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Monsieur le capitaine Couvreu, membre de la commission chargée d'étudier les questions qui se rattachent à l'organisation de la cavalerie, nous adresse la réclamation suivante au sujet du compte-rendu que nous avons publié dans notre dernier numéro. :

Permettez-moi de rectifier la composition du futur escadron de dragons comme suit : 1 capitaine, 3 lieutenants, 1 vétérinaire, 1 maréchal-des-logis-chef, 1 fourrier, 3 maréchaux-des-logis, 12 brigadiers, 2 maréchaux-ferrants, 1 sellier, 4 trompettes et 90 cavaliers, total 119 hommes, sans compter le personnel sanitaire et peut-être un armurier.

Voici quelques nouveaux détails fournis par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, à propos des canonnières fluviales allemandes.

Les monitors du Rhin que la compagnie le Weser a construits à Bremerhaven, n'ont plus qu'à recevoir leurs machines pour être achevés. Il est probable qu'ils seront amenés ce mois-ci à Coblenz, où ils seront stationnés. Leur équipage, d'une force de soixante matelots, commandés par six officiers, est déjà désigné. Il sera placé sous les ordres directs de la place de Coblenz. En cas de guerre, chacun de ces monitors recevra en outre cinquante hommes d'infanterie. Ces bâtiments sont munis chacun de deux pièces de marine de douze centimètres, disposées dans une tour tournante cuirassée d'une épaisseur de sept centimètres. La cuirasse des monitors a la même épaisseur. Ils seront employés principalement à assurer le passage de la garnison entre Coblenz et Ehrenbreitstein, à défendre le pont de Rheinhausen, à empêcher un passage du Rhin de la part de l'ennemi et à protéger les places du Rhin entre Mayence et Wesel. Leur tirant d'eau ne leur permettrait pas de concourir à la défense des places en amont de Mayence, Germersheim, Strasbourg et Neufbrisach. En outre, l'ordre vient d'être donné de remettre en état et d'armer les deux canonnières prises sur la Loire en 1871, et qui sont restées depuis cette époque déposées à l'arsenal de Mayence, dans l'état où elles avaient été amenées par chemin de fer depuis Orléans, c'est-à-dire démontées et en partie fort endommagées.

L'organisation du grand état-major français est aujourd'hui arrêtée. Voici comment les divers services y seront répartis :

Chef d'état-major général, M. le général de division Borel, chef de l'état-major général et chef du cabinet.

1<sup>er</sup> service. Général de brigade Blot.

1<sup>re</sup> section. Correspondance générale, mouvements de troupes, décorations, décrets collectifs. Chef M. Jeanson.

2<sup>e</sup> section. Organisation, opérations militaires ; chef M. le lieutenant-colonel Haillot.

3<sup>e</sup> section. Chemins de fer et mouvement ; chef M. le colonel de Cools.

2<sup>o</sup> service. Général de brigade Gresley.

**4<sup>e</sup> section.** Statistique militaire ; étude des armées étrangères, réunion des documents relatifs à la statistique des différentes puissances, correspondance et relations avec les puissances étrangères, examen et publication des travaux concernant les armées étrangères et la statistique ; chef, M. le chef d'escadron Vanson.

**5<sup>e</sup> section.** Travaux historiques, rédaction des opérations militaires, rédaction de la partie militaire du *Mémorial du dépôt de la guerre*, examen et publication des travaux historiques ; chef, non encore nommé.

**6<sup>e</sup> section.** Dépôt de la guerre, géodésie, topographie, dessin et gravure, archives historiques, bibliothèque, collection des cartes et plans, comptabilité du dépôt de la guerre ; chef M. le colonel Sayet.

---

**Danemark.** — La conscription militaire à l'île d'Alsen n'a pas été bien favorable pour le gouvernement prussien, presque tous les jeunes gens émigrant en Danemark, où le service militaire n'est pas si onéreux. Les autorités ne peuvent pas directement interdire cette émigration ; les essais tentés quelquefois dans ce but n'ont pas réussi, les conscrits ayant alors émigré sans permission, préférant l'exil au service militaire prussien. Cette fois, la grande majorité des gens qui se présentaient était composée d'estropiés ou d'individus n'ayant pas la taille prescrite. Le nombre des émigrés, seulement pour le district de Soenderborg, a été évalué, par les journaux prussiens du duché, à près de deux cents.

---

L'*Invalide russe* donne des détails sur l'expédition du colonel Iwanow, chef militaire de la province de l'Amou-Daria, contre les Turcmènes, qui, profitant de l'hiver, s'étaient levés en masse pour piller le territoire russe et celui du khan de Khiva ; 6,000 Turcmènes à pied et à cheval étaient réunis près du bras de l'Amou, dit le Laudau, jusqu'à Kiptchak ; une autre bande de 1,000 hommes avait traversé sur la glace l'Amou, près de Kiptchak, pour se rendre sur le territoire des Kirghizes-Daou-Kara.

Le colonel Iwanow, à la tête d'un détachement peu considérable, passa, sur la glace, sur la rive gauche de l'Amou, en informant par une lettre le khan qu'il devait empêcher les Ouzbeks de faire cause commune avec les Turcmènes. Ces derniers avaient comme chef Kazy-Mourad, de la tribu des Kara-Hialla. Lorsque les troupes russes s'approchèrent des habitations de cette tribu, elles les trouvèrent désertes. Le colonel russe poussa sa reconnaissance jusqu'aux monts de Kouba-Tan ; mais les Turcmènes avaient inondé le pays, en coupant les digues des canaux, et les Russes durent se retirer vers la ville de Mongyt, située au midi, où ils arrivèrent le 14 (26) janvier. De là, le colonel se rendit sur le territoire des Turcmènes Koultcharès dont il brûla les habitations.

Les Youmodes et les Schaudoures, voyant l'énergie des Russes, demandèrent pardon et prièrent d'épargner leurs villages, en payant en même temps une partie de la contribution de guerre que le général de Kaufman leur avait imposée. Les Imraly aussi firent leur soumission, et le colonel se transporta à Vieux-Porssou, où, du temps de Pierre-le-Grand, le prince Békowitch-Tcherkassky avait péri, traitrusement assassiné avec les troupes qu'il commandait.

Le colonel Iwanow fit honorer la mémoire de ces braves par une triple salve et se transporta, le 18 janvier, au lac Tchagat, puis de là, à Kiptchak. Comme la glace sur l'Amou s'était fondu, le fleuve ne put être traversé que le 23 et le 24 janvier. La prompte apparition des troupes russes répandit partout la terreur parmi les Turcmènes ; ils rendirent à la liberté les Kirghizes de la tribu Daou-Kara, dont ils venaient de s'emparer, et d'autres prisonniers. Le bey de Kiptchak, dont l'attitude a été peu loyale, fut destitué par le khan, sur la demande du colonel Iwanow. Les Turcmènes et Ougleks, pris par les Russes, furent remis au khan pour les faire punir.